

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 24/11/2022 Dossier complet le : 12/01/2023 N° d'enregistrement : F01123P0013

1. Intitulé du projet

Déclaration d'utilité publique pour le projet de réalisation d'une médiathèque sur le Quai Victor Hugo - Champigny-sur-Marne

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Commune de Champigny-sur-Marne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Laurent JEANNE, Maire

RCS / SIRET 2 1 9 4 0 0 1 7 3 0 0 0 1 5 Forme juridique Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°44 - d) de l'annexe de l'article R.122-2 du code de l'environnement	La commune souhaite réaliser un équipement culturel ainsi que des espaces publics associés sur une emprise foncière d'environ 3 023 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'une opération de démolition/construction pour la réalisation d'un équipement public culturel et ses espaces publics attenants sur un foncier appartenant majoritairement à la Commune de Champigny-sur-Marne. Le projet s'étend sur un îlot situé entre le Quai Victor Hugo et l'avenue Carnot d'une emprise totale de 3 023 m² dans un secteur déjà urbanisé (bâti et voirie) et en grande partie imperméabilisé en centre-ville de Champigny-sur-Marne.

Ce projet s'étend sur 6 parcelles différentes qui aujourd'hui comprennent 2 ensembles immobiliers et des terrains nus. Il y avait sur chaque parcelle des bâtis de type pavillonnaire. Il comprend également une partie de voirie. Le projet implique la démolition des bâtis existants. Afin d'assurer la maîtrise foncière du périmètre, une procédure de déclaration d'utilité publique du secteur est mise en œuvre.

La surface de plancher totale du projet est d'environ 4 300 m².

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à répondre à l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 septembre 2017, à savoir : la requalification de l'espace public urbain, la mise en valeur des équipements publics, l'ouverture du centre-ville sur la Marne et développement de la présence du végétal.

L'îlot objet du projet se caractérise par une hétérogénéité et une vétusté du bâti sans réelle structuration : alignements discontinus, dents creuses, constructions de différentes hauteurs, etc.

Les objectifs de la future médiathèque du centre-ville sont :

- De constituer un équipement emblématique d'entrée de ville, confortant l'offre d'équipements publics du centre-ville rénové et renforçant le lien entre le centre-ville et la Marne ;
- D'être un équipement exemplaire en matière de développement durable répondant à la double urgence de maîtrise des impacts environnementaux des bâtiments d'une part et de réalisation d'espaces de vie plus confortables et plus sains d'autre part ;
- De renforcer la mixité sociale et de permettre l'accessibilité de tous afin de contribuer à faire du centre-ville un quartier durable mixte, attractif pour tous les publics présents sur le territoire champinois ;
- De répondre au besoin de la population locale car la médiathèque actuelle est insuffisante pour offrir une offre culturelle, des espaces de travail et de consultation satisfaisants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'opération de construction interviendra en trois phases successives :

- démolition du bâti existant qui se fait au fur et à mesure des acquisitions,
- réalisation dans un premier temps du programme de construction de l'équipement public qui durera environ 16 mois,
- réalisation dans un second temps du programme d'aménagement des espaces publics qui durera environ 3 mois. Cette dernière phase démarrera durant la phase des finitions intérieures.

L'intervalle entre le début des travaux et la livraison de l'équipement est d'environ 16 mois.

Le début des travaux est prévu pour fin décembre 2023. La livraison interviendra au premier trimestre 2025.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est à vocation culturelle. Il est situé à proximité des transports en commun actuels et futurs (à environ 700m de la station de RER A de Champigny et à environ 1km de la future gare du Grand Paris Express (ligne 15 sud et est)). L'opération se trouve entre la Marne et l'avenue Carnot.

L'équipement public sera composé de 3 entités indépendantes: la médiathèque, un auditorium et un toit-terrasse. Ces entités distinctes auront leur propre entrée sur la rue et pourront donc fonctionner à des horaires différentes. Le bâtiment sera en R+2 surmonté du toit-terrasse. Le reste du périmètre de DUP permettra une requalification des espaces publics attenants.

La médiathèque est composée de plusieurs ensembles fonctionnels: une salle d'exposition, plusieurs espaces de collections et de consultations, des réserves, des espaces internes nécessaires à la gestion de la médiathèque, des espaces logistiques et les locaux techniques.

L'auditorium, d'une jauge de 100 places, permettra l'accueil de rencontres littéraires, de conférences, de projections cinéma-documentaire et de spectacles de petite forme (sans décors).

Le toit-terrasse sera végétalisé et accessible au public, élément central du projet, il permettra la tenue d'évènement en lien avec la programmation culturelle de la ville de Champigny-sur-Marne. Il s'agira également d'un espace détente.

Enfin les espaces publics attenants feront l'objet d'un traitement particulier afin d'en faire un espace paysager et récréatif. La requalification des espaces publics est pensée comme un parcours vers la Marne mais comporte également la création d'un parvis sur l'avenue Carnot.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure de déclaration d'utilité publique en vue d'une expropriation
Permis de construire
Permis de démolir
Autorisation ABF

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du terrain d'assiette de l'opération	3 023 m ²
Surface de plancher de l'équipement public	environ 4 300 m ²
Hauteur maximum	18,50 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Sur Champigny-sur-Marne :

Quai Victor Hugo : Du 2 au 12
Avenue Carnot: du 1er au 3 bis

Parcelles cadastrées section AX n°16,
17, 18, 19 et 163
Comprends également de la voirie
non cadastrée

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8° 4 8' 3 9" 301 Lat. 2 _ ° 3 0' 2 5" 667

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne se situe pas dans une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est celle des îles de la Marne dans la Boucle de Saint Maur des Fossés situé à environ 50 mètres du site (annexe n°9).</p> <p>Ce site d'une superficie de 70ha n'est pas en relation directe avec le projet.</p>
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. Toutefois, la partie est de l'Île de l'Abreuvoir, se trouvant à 100m environ au sud-est du projet se trouve dans une de ces zones.</p> <p>Le chantier et l'exploitation de l'équipement public n'auront pas de conséquences sur celle-ci.</p>
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet se trouve à environ 30 kilomètres des parcs naturels suivants: Oise - Pays de France, la Haute Vallée de Chevreuse et également celui du Gâtinais Français.</p> <p>La réserve naturelle régionale la plus proche à 9km environ est celle des Îles de Chelles.</p>
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Arrêté préfectoral n°2009/2010 du 3 juin 2009 (route et autoroute) Arrêté n°2010/7011 du 6 octobre 2010 (ferroviaire) Arrêté préfectoral 26 juillet 2013 - Approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures routières de l'Etat et des infrastructures ferroviaires de la RATP dans le Val-de-Marne</p>
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre de protection modifié du monument historique classé qui est l'Eglise Saint-Saturnin, rue de l'Eglise à 200m (CL. M.H. 22 juillet 1913).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone humide de classe B. Les zones humides de classe B sont, en Île de France, celles pour lesquelles les informations existantes laissent présager une probabilité importante de zones humides, mais le caractère humide et les limites restent à vérifier et à préciser (annexe n°10)

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Arrêté préfectoral n° 2008/701 du 13 février 2008 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques, indique pour la commune de Champigny-sur-Marne: 1) Inondation de la plaine sur les vallées de la Marne et de la Seine 2) Mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols 3) Inondation et coulées de boues par ruissellement en secteur urbain 4) Mouvements de terrain par affaissements et effondrements de terrain</p> <p>Aucun PPRT n'a été prescrit sur la commune.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun site BASOL ou BASIAS n'est référencé au droit du périmètre opérationnel. Le site d'information Géorisque indique un risque inexistant concernant les risques de pollution des sols. Il note tout de même 2 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 500 m (annexe 8). Une étude des sols sera diligentée a posteriori pour vérifier la qualité des sols.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Champigny-sur-Marne se trouve dans la ZRE de l'Albien qui concerne l'intégralité de la région Ile-de-France.</p> <p>L'alimentation en eau potable de la commune est d'origine superficielle (eaux de la Marne et de la Seine).</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun captage d'eau potable n'est identifié sur le territoire de Champigny qui est toutefois concerné par un périmètre de protection rapproché au Nord-Ouest du territoire, le long des bords de Marne à hauteur de Joinville-le-Pont à 3,5 km environ à l'ouest du projet.</p> <p>Le projet, en revanche, n'est pas compris en lui-même dans un périmètre de protection de captage.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas compris dans un site inscrit. Le site inscrit le plus proche est celui des Quartiers anciens à Saint Maur des Fossés à 2km environ.</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site ne se situe pas dans un site Natura 2000. La zone Natura 2000 la plus proche est celle des Sites de Seine Saint Denis située à 6km environ (annexe n°7)</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas compris dans un site classé au titre du Code de l'environnement. Le site classé le plus proche est le Terrain sur la rive gauche de la Marne à 2km environ d'une superficie de 22 hectares.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, il n'y aura pas d'utilisation de la ressource en eau autre que celle utile aux méthodologies de construction. En phase exploitation, une augmentation du passage liée aux activités générera de nouveaux besoins en eau potable.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espaces verts plantés pourront filtrer les eaux pluviales de ruissellement mais cela n'aura pas d'impact sur les masses d'eau souterraines. L'équipement n'aura pas de sous-sol pour éviter les modifications des masses d'eau souterraines.
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les excédents potentiels résulteront des déblais et du terrassement.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intègre des espaces en pleine terre et des zones végétalisées. L'aménagement de ces espaces nécessite l'apport de terre végétale.
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en centre-ville de Champigny-sur-Marne dans un secteur déjà urbanisé. Le projet a pour objectif d'améliorer le cadre de vie ainsi que la biodiversité dans ce secteur. Un grand travail de restitution de la nature sera intégré à l'aménagement des espaces publics. Des mesures en faveur d'une végétalisation et d'une pacification du site seront réalisées. Pour permettre un bon développement des végétaux, un travail sur la trame noire sera effectué.
Milieu naturel			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans un site Natura 2000. La zone Natura 2000 la plus proche est celle des Sites de Seine Saint Denis située à 6km environ (annexe n°7). Le projet n'engendre aucune activité susceptible de représenter une menace à une échelle pouvant impacter les habitats ou espèces inscrits au sein de la zone Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune incidence n'est à prévoir sur les zones naturelles à proximité.	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet situé en milieu urbain n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. Le projet s'inscrit en secteur UL du Plan local d'Urbanisme de la commune qui correspond aux grands équipements.	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site GéoRisques indique 3 risques technologiques: 1) Risque nucléaire car 2 installations nucléaires se trouvent à moins de 20 km, elles se trouvent à Fontenay-aux-Roses au Commissariat à l'Énergie Atomique et Énergies Renouvelables 2) Certaines parties de la commune sont exposées au risque des canalisations de transport de matières dangereuses. Sur la commune, il s'agit de gaz naturel situé au point le plus proche à plus de 900m 3) Des ICPE sont recensées sur la commune mais aucune n'est classée SEVESO (annexe 8)	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site GéoRisques indique 4 risques naturels : - Le site du projet est en zone inondable et le risque est important. - Certaines parties de la commune sont exposées à un risque de mouvement de terrain. Aucune information n'est donnée sur le site mais le risque est existant dans la commune. - Il existe un risque de retrait-gonflement des argiles mais sur le site du projet le risque est modéré. -Enfin, il existe un risque au radon mais le risque sur le site du projet est faible.	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Même si la réalisation de la médiathèque entrainera des dépôts et arrêts plus fréquents cela ne va pas augmenter le flux du trafic dans le secteur. En effet, un parking public souterrain de 168 places sera situé à environ 200m, les abords de la médiathèque seront pacifiés ce qui réduira le trafic sur le Quai Victor Hugo. Il y a également un développement d'autres transports: un arrêt de bus à proximité, une piste cyclable et la station Champigny-Centre à moins d'1km. Le projet global du centre-ville veut réduire la place de la voiture.	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas la production d'odeur ou nuisances olfactives. Il y a les nuisances du trafic avec la rue Albert Thomas à proximité.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra générer de façon temporaire des vibrations liées aux engins de terrassement durant la phase travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les éclairages extérieurs nécessaires au projet ne modifieront pas le contexte local de ce secteur. La commune s'inscrit dans un contexte francilien où la pollution lumineuse est présente. Néanmoins, dans les espaces publics des mesures seront prises pour maîtriser l'éclairage de nuit. L'équipement public quant à lui privilégiera la lumière naturelle. <input type="checkbox"/>
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions seront liées au chauffage des bâtiments et aux flux de circulation reportés sur des voies adjacentes. Mais le projet du centre-ville dans sa globalité visent à privilégier les mode doux dans ce périmètre. Toutefois les nouveaux bâtiments respecteront des normes constructives de performance énergétique plus économes que celles du bâti actuel, notamment en développant des solutions innovantes de gestion d'eau, traitement thermiques des bâtiments, végétalisation et orientation du bâtiment. De plus, le bâtiment sera raccordé au réseau géothermie de la ville.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera des rejets : - d'eaux usées, - d'eaux pluviales. Les espaces publics ainsi que le toit-terrasse seront en pente douce vers le bassin de rétention afin de drainer les eaux pluviales dans des systèmes de rétention permettant une réutilisation pour les jardins, pour l'arrosage du toit végétalisé ou encore pour le nettoyage du bâtiment.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, la démolition des bâtiments et les travaux d'espaces publics vont engendrer la production de déchets qui seront évacués pour être traités et mis en décharge. Un diagnostic amiante sera lancé conformément à la réglementation préalablement à la démolition des bâtiments et aux travaux d'espaces publics. Un décapage des terres est prévu pour les espaces verts. En phase exploitation, l'activité générée par la médiathèque provoquera une augmentation des déchets ménagers qui sera modérée au vue de l'échelle du projet.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en milieu urbain (centre-ville) à proximité de la place Lénine et de la Marne. Ce secteur est marqué par une hétérogénéité du bâti sans réelle structuration. Le projet poursuit un objectif de renouvellement urbain permettant de faire évoluer ce secteur pour redynamiser le centre-ville et une végétalisation entre les abords de la Marne et le centre-ville permettant ainsi d'améliorer le cadre de vie. L'ABF sera sollicité car l'église Saint-Saturnin (élément de patrimoine) se trouve à environ 200m.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des modifications sur les activités humaines puisque ce périmètre occupé par du logement sera désormais dédié à des usagers d'un équipement public culturel. Les passages y seront également plus fréquents car il y a une requalification des espaces publics ainsi que la piétonnisation du quai afin de favoriser les modes doux de déplacement. Le projet vise à redynamiser le centre-ville de Champigny-sur-Marne, les usages seront donc modifiés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Autres projets :

- deux gares du Grand Paris Express seront implantées sur le territoire de Champigny (ligne 15 sud : gare de Champigny Centre à moins d'1 km du projet environ et gare de Bry - Villiers - Champigny à 2km environ - avis AE n°2017-74 du 6 décembre 2017)
- projet de construction d'un ensemble de logements, commerces et parkings sur l'îlot Verdun situé à 150m environ
- projet de construction d'un ensemble de logements et commerces "Union-Jaurès" situé à environ 400m.
- projet d'une passerelle en encorbellement le long de la Marne, située à proximité immédiate du Quai Victor Hugo afin de permettre une traversée sous le pont de Champigny pour les modes doux de circulation et végétaliser ce secteur des Bords de Marne.

Les effets de ces projets vont se cumuler avec ceux du projet de la médiathèque. En phase chantier, de potentielles nuisances issues des différents chantiers vont se cumuler (poussières, bruit, circulation, stationnement). Pour atténuer cela, une OPC inter chantiers commune sera mise en place. Une charte chantier à faible nuisance sera mise en place.

En phase exploitation, le nouvel équipement public entrainera une augmentation des besoins énergétiques (eau, électricité, gaz...). Mais ces derniers feront l'objet d'une attention particulière en privilégiant la lumière naturelle dans l'équipement afin d'avoir une autonomie en éclairage naturel située entre 45 et 60% des locaux à occupation autre que passagère, récupération des eaux pluviales (bassin) pour réutilisation (arrosage des espaces verts, nettoyage du bâtiment,..), le travail sur la trame noire pour les espaces publics pour permettre le développement de la faune et flore.

Les travaux seront réalisés selon une démarche HQE (sans recherche de certification) et un objectif de niveau E3C1 (cf. RE 2020).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le nouvel équipement respectera les normes constructives de performance énergétique notamment en développant des solutions innovantes de gestion de l'eau, dans la conception du bâtiment pour permettre un usage important de la lumière naturelle. Le toit sera également en parti végétalisé. Le choix des matériaux sera en priorité d'origine locale et à faible impact carbone.

Les espaces publics attenant le quai sera pacifié privilégiant les modes doux de déplacement. Ce quai sera largement arborisé et végétalisé. un travail sur la trame noire sera également effectué afin de limiter la pollution lumineuse et permettant un meilleur environnement pour la faune et la flore. Cette végétalisation va permettre la désimperméabilisation des sols et également de réduire les eaux de ruissellement.

Le projet se trouve au cœur des trames bleues et vertes et un des objectifs du projet est donc la préservation de la biodiversité.

Dans le cadre du chantier, des études de pollution des sols seront réalisées et les déchets générés par les démolitions des bâtis seront traités conformément à la réglementation en matière d'amiante le cas échéant. Afin de limiter l'impact des chantiers dans le centre-ville pour les riverains, une OPC inter chantiers sera mise en place pour réduire les nuisances. Une charte chantier à faible nuisance sera mise en place.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La commune propose que le projet soit dispensé d'évaluation environnementale. D'une part, l'emprise totale de l'opération est limitée. D'autre part, de nombreuses mesures du projet visent à réduire les effets négatifs sur l'environnement: des espaces pleine terre seront créés, la lumière naturelle sera privilégiée pour le nouvel équipement, la toiture sera en partie végétalisée, les eaux pluviales seront contenues dans un bassin de rétention pour permettre une réutilisation...Par ailleurs, le projet permettra d'améliorer la qualité de la biodiversité car il y aura une arborisation et une végétalisation du Quai Victor Hugo. De plus, il s'agit actuellement d'un espace imperméabilisé et urbanisé tandis que le projet souhaite une transformation en un lieu paysager et végétalisé sur une partie.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets .	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral – échelle 1 / 1500 précisant le périmètre du projet
- Risques des pollutions des sols à proximité du site (Partie 6 - Risques)
- Situation du site au regard des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (Partie 5)
- Situation du site au regard des zones humides (Partie 5)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Champigny-sur-Marne

le.

24 NOV. 2022

Signature



Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile de France



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



REALISATION D'UNE MEDIATHEQUE SUR LE QUAI VICTOR HUGO

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PREALABLE A LA REALISATION EVENTUELLE
D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

ANNEXES

1. Formulaire CERFA n°14734
2. Plan cadastral précisant le périmètre du projet - échelle 1 / 1 500
3. Plan de situation précisant le périmètre du projet - échelle 1 / 33 270
4. Photographies datées de la zone d'implantation avec localisation cartographique
5. Plan du projet – échelle 1 / 250
6. Plan des abords du projet – échelle 1 / 2 136
7. Plan localisant le site du projet au regard des sites Natura 2000
8. Risques des pollutions des sols à proximité du site
9. Situation du site au regard des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
10. Situation du site au regard des zones humides - échelle : 1/22 837

**Annexe 4 : Photographies datées de la zone
d'implantation avec localisation cartographique**



Photographie n°1 du 26 octobre 2022



Photographie n°2 du 26 octobre 2022



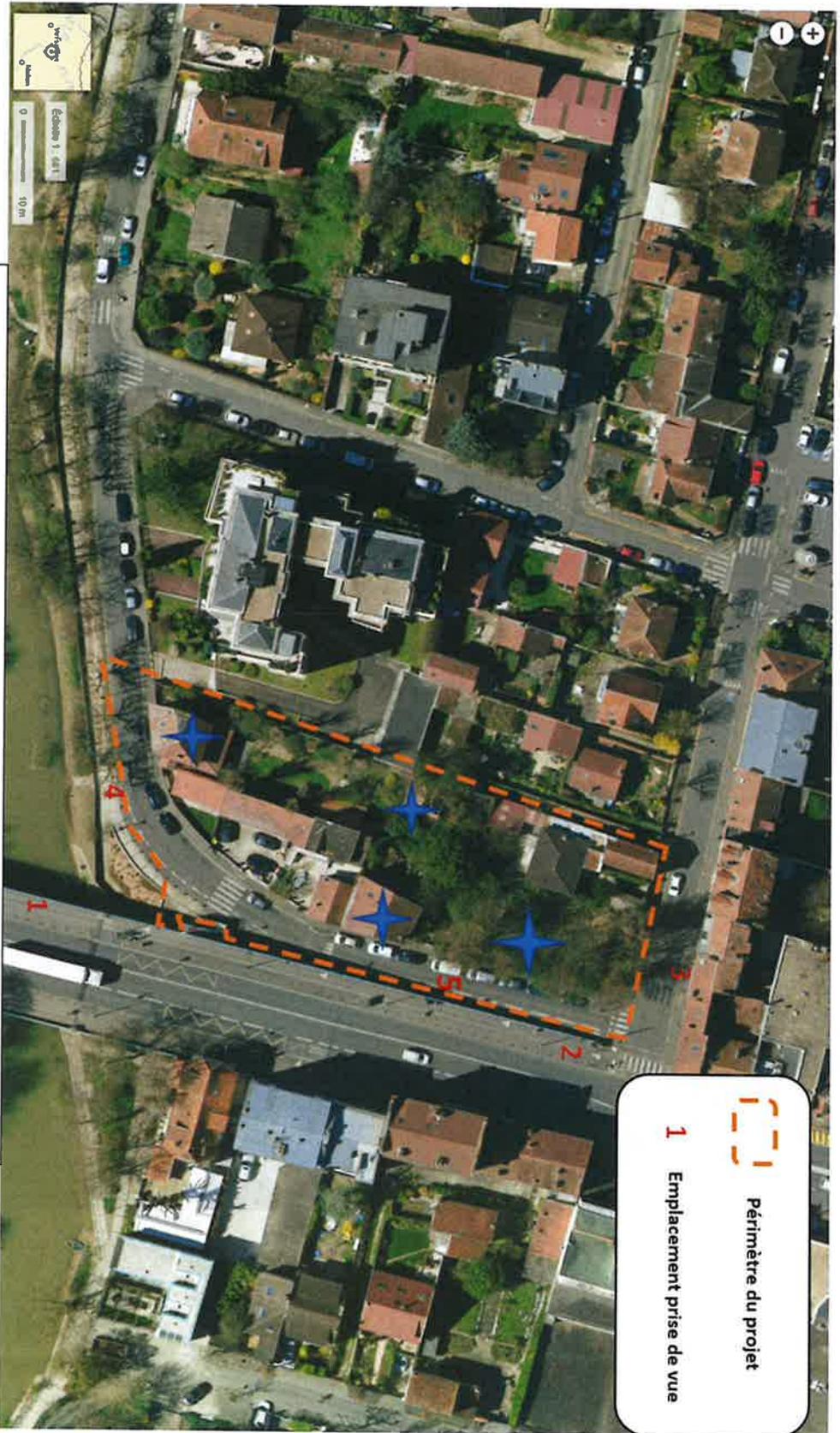
Photographie n°3 du 9 novembre 2022



Photographie n°4 du 9 novembre 2022



Photographie n°5 du 9 novembre 2022



Annexe 4 – Localisation cartographique des prises de vue – Champigny (Source : Géoportail)

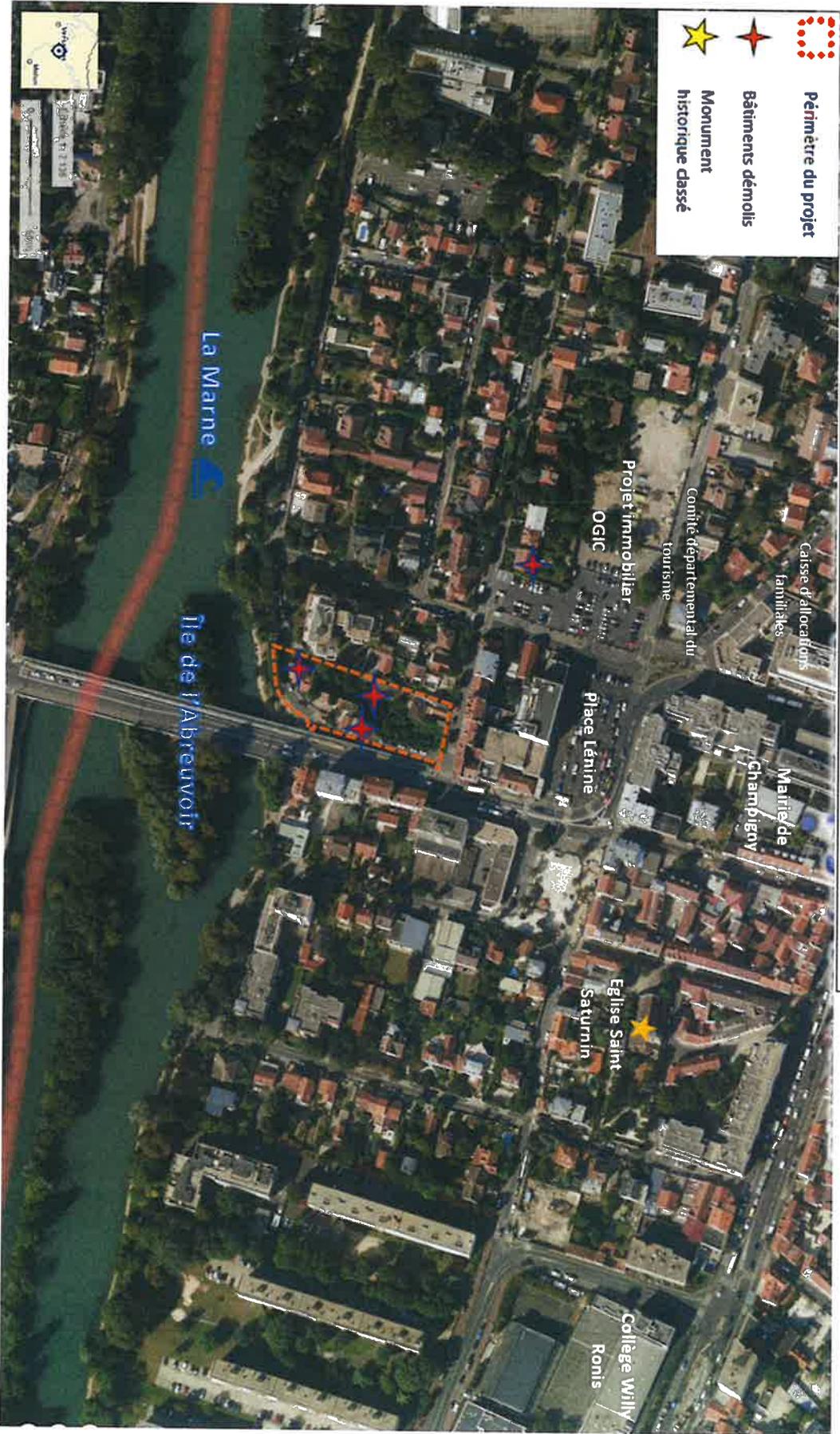
NB : les bâtiments et espaces verts identifiés avec une étoile bleue ont été démolis

Annexe 5 : Plan du projet



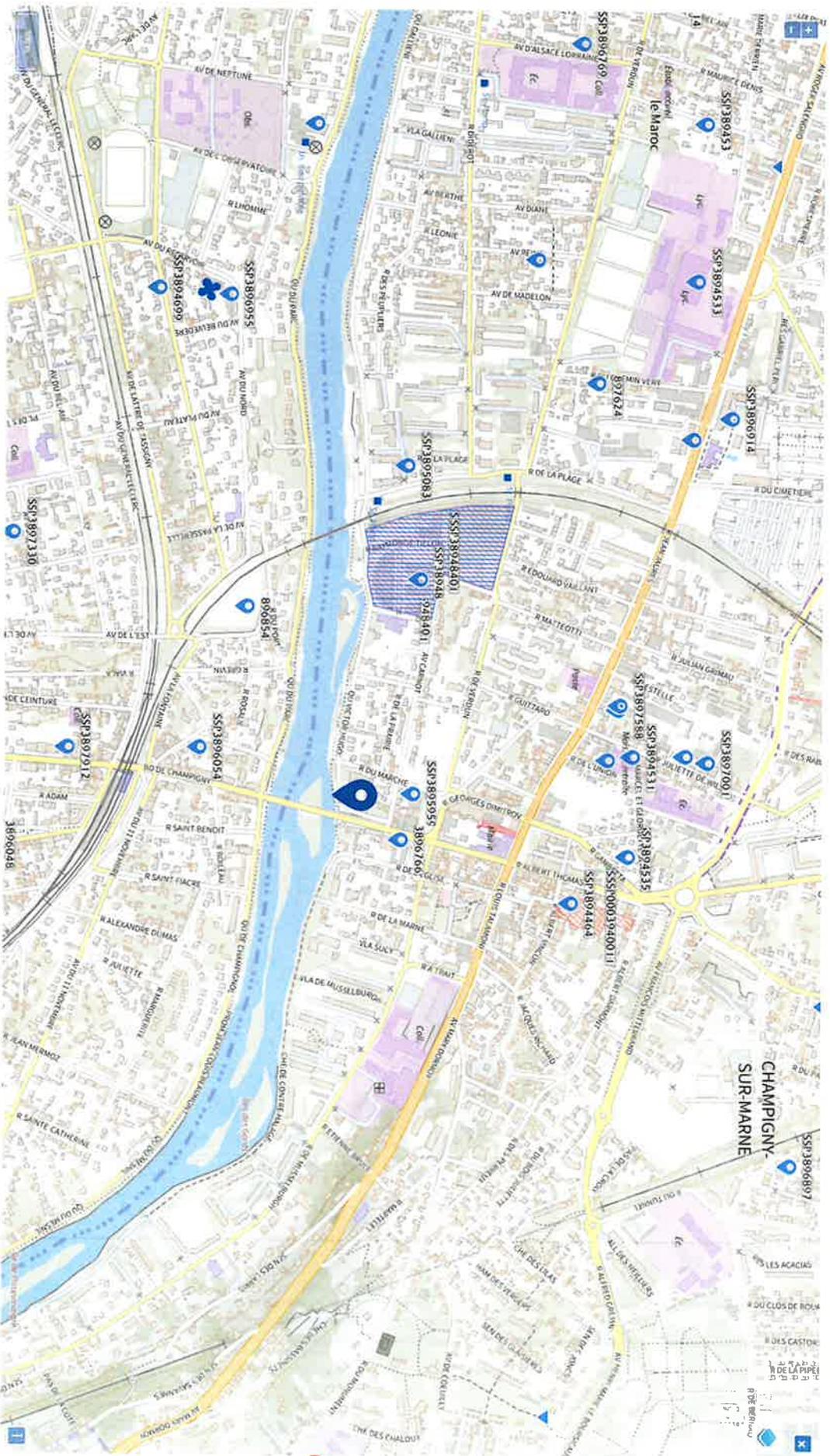
Plan du projet
Plan type plan masse du projet de
médiathèque et ses espaces publics
Echelle : 1/250

Annexe 6 : Plan des abords du projet



Plan des abords du projet – Champigny-sur-Marne
Source : GeoPortail - 2022

Annexe 8 : Risques des pollutions des sols à proximité du site



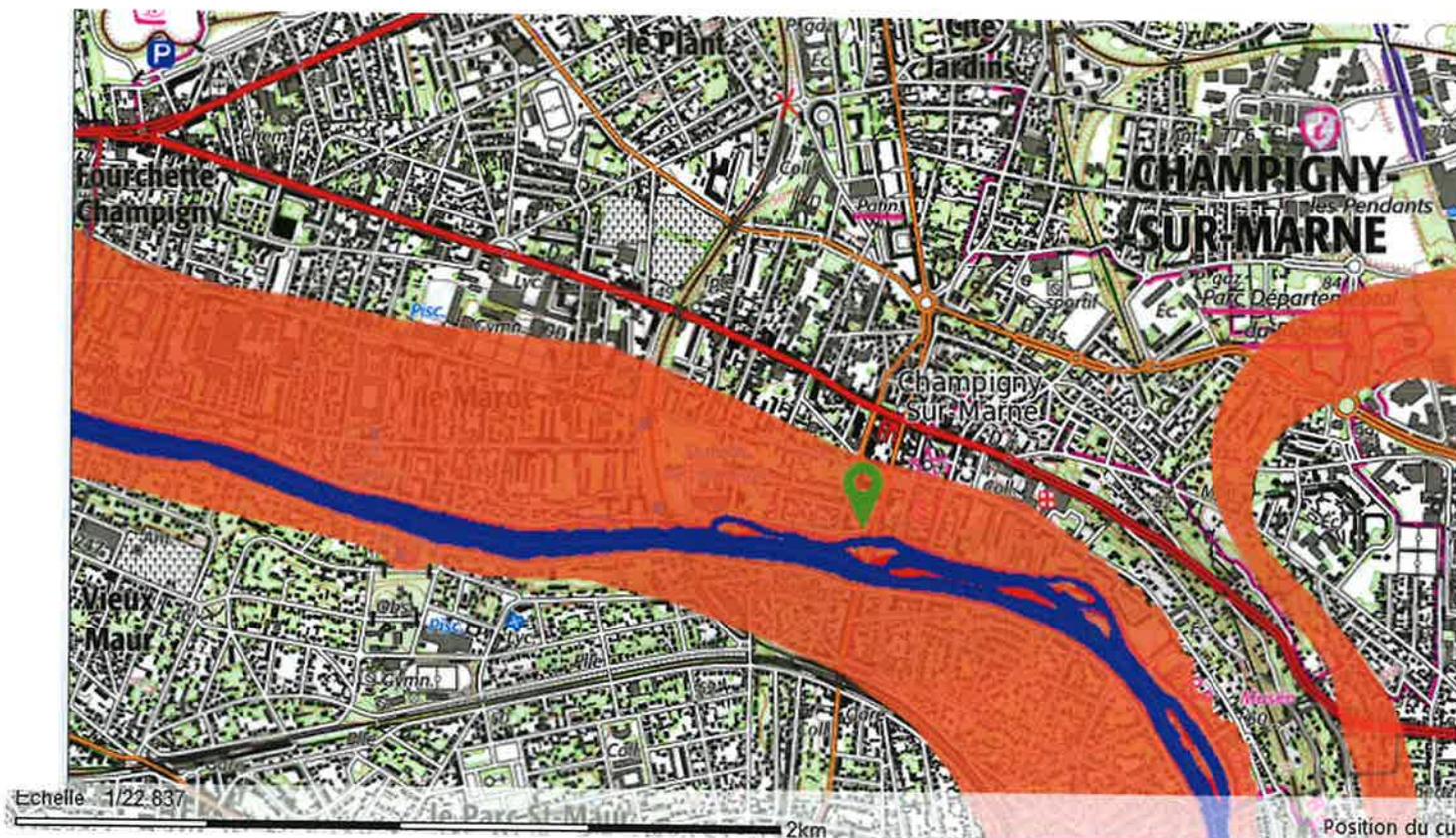
Source : GéoRisques

-  Zones des services d'utilité publique
-  Localisations des sites industriels
-  Localisations des anciens sites industriels et activités de service
-  Zones des sites industriels
-  Zones des secteurs d'information sur les sols
-  Zones des anciens sites industriels et activités de service



Secteur du projet

Annexe 10 : Situation du site au regard des zones humides



Source : carto2.geo-ide.din

Echelle : 1/22 837

-  Secteur du projet
-  Zone humide – classe D : Non humides - plan d'eau et réseau hydrographique
-  Zone humide – classe B : Probabilité importante de zones humides, mais le caractère humide et les limites restent à vérifier et à préciser

Formulaire au cas par cas – Informations complémentaires



1

Îlot Verdun : Une opération immobilière comprenant logements / commerces / parking public souterrain. Projet ayant déjà fait l'objet d'une saisine au cas par cas (décision du 11 avril 2019 dispensant de la réalisation d'une étude environnementale).

En cours de travaux et livraison prévue pour mai 2025

Maître d'ouvrage : OGIC

2

Îlot Carnot : Réalisation d'une halle gourmande favorisant les commerces de bouche. Requalification des espaces publics

En phase d'étude. Début travaux prévu pour le 1^{er} semestre 2027 et livraison pour 1^{er} semestre 2029.

Maître d'ouvrage : Ville

3

Requalification des espaces publics : afin d'apaiser et végétaliser le centre-ville. Dernière étape parachevant l'intervention sur le cœur du centre-ville. Actuellement en phase étude.

— Livraison 2025 en lien avec la livraison de la médiathèque et de l'îlot Verdun

— Livraison 2029 en concomitance avec les travaux de l'îlot Carnot

Maître d'ouvrage : Ville

Périmètre de la déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'une médiathèque et requalification des espaces publics attenants

